

Documents à fournir pour l'adhésion ASC 2024-2025

Documents communs ENFANTS – ADOS -ADULTES :

- ❑ **Dossier d'adhésion 2024-2025** : 1 exemplaire par famille à remplir
- ❑ **Règlement intérieur** : 4^{ème} page datée et signée + préciser votre choix en matière de photos.

Accueil de loisirs ENFANTS - ADOS : périscolaire – mercredis – vacances - séjours

- ❑ **Dernier avis d'imposition 2024 sur revenus 2023 p.1 et 2**
 - ❑ **Le dernier avis de paiement de la CAF 28**
- Uniquement pour les résidents des communes conventionnées *
- ❑ **Un justificatif de domicile** de moins de trois mois (facture téléphone, EDF, eau)
 - ❑ **L'attestation d'assurance extra-scolaire** de l'enfant
 - ❑ **Le jugement en cas de séparation**
 - ❑ **Autorisation parentale** (facultatif)
 - ❑ **Fiche sanitaire enfant/ados (IMPERATIF)**
 - ❑ **Copie des pages vaccins du carnet de santé (IMPERATIF)**
- ❑ **Fiche(s) d'inscription** à l'accueil : annuelle, mensuelle, périodes de vacances...

Sections sportives et culturelles ENFANTS - ADOLESCENTS

- ❑ **Fiche sanitaire enfant/ados (IMPERATIF)**
 - ❑ **Copie des pages vaccins du carnet de santé (IMPERATIF)**
 - ❑ **Questionnaire de santé** : si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, un certificat médical sera nécessaire, un certificat médical est valable 3 années consécutives (ex. si vous avez fourni un certificat pour la saison 2023-2024, il sera valable jusqu'à la saison 2025-2026)
- ❑ **Fiche(s) d'inscription** à la section sportive et/ou culturelle choisie

Sections sportives et culturelles ADULTES

- ❑ **Fiche sanitaire adulte (IMPERATIF)**
 - ❑ **Certificat médical obligatoire** : valable 3 années consécutives (ex. si vous avez fourni un certificat pour la saison 2023-2024, il sera valable jusqu'à la saison 2025-2026)
- ❑ **Fiche(s) d'inscription** à la section sportive et/ou culturelle choisie

* Si vous résidez dans une des communes conventionnées, ces éléments nous permettent de calculer votre quotient familial et d'appliquer un tarif préférentiel :

- Pour les mercredis et vacances scolaires :
 - Les 3 communes (Ecluzelles, Mézières en Drouais, Ouerre) et Cherisy au mois d'août
 - Les 4 communes de Charpont, Luray, Marville-MB, Ste Gemme Moronval
 - Vert en Drouais
- Pour l'accueil périscolaire :
 - Les 3 communes (Ecluzelles, Mézières en Drouais, Ouerre)
 - La commune de Charpont
- Pour les activités jeunesse :
 - Charpont, Cherisy, Ecluzelles, Luray, Marville MB, Mézières, Ouerre, Ste Gemme Moronval, Vert en Drouais

Tous ces documents sont téléchargeables sur notre site et transmissibles par mail :

ASC Mezières 02 37 43 74 52 – ascmezieres@wanadoo.fr - site internet : <https://www.ascmezieres.fr>